

## ANNEXE 2

**I - Série Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)**

Arrêté du 27 mai 2010 modifié portant organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, série «sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)»

FINANCEMENT PREMIERES STD2A :	<b>33 h</b>	Seuil de la division : 35 élèves
FINANCEMENT TERMINALES STD2A :	<b>33 h</b>	

**Volume complémentaire :**

Enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits (dont l'enseignement moral et civique) en 1ères et Tles STD2A :

**Effectifs prévus en 1ères et Tles STD2A / 29 x 18 h (arrondi à l'entier supérieur)****II - Séries Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et Sciences et technologies de laboratoire (STL)**

cf. Arrêté du 27 mai 2010 modifié portant organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) » et « sciences et technologies de laboratoire (STL) »

FINANCEMENT DES PREMIERES STI2D et STL :		Seuil : 35 élèves				
Disciplines	PREMIERE STI2D Architecture et construction (AC)	PREMIERE STI2D Energies et environnement (EE)	PREMIERE STI2D Innovation technologique et éco- conception (ITEC)	PREMIERE STI2D Système d'information et numérique (SIN)	PREMIERE STL Biotechnologies	PREMIERE STL Sciences physiques et chimiques en laboratoire
Mathématiques				4		
Physique-chimie				3		
Français				3		
Histoire-Géographie				2		
Langues vivantes 1 et 2				3		
Education physique et sportive				2		
Accompagnement personnalisé				2		
<b>Forfait enseignements communs aux 1ères STI2D et STL</b>	<b>19</b>					
Enseignements technologiques transversaux		7				
Enseignement technologique en langue vivante 1 *		2				
<b>Enseignements communs aux 1ères STI2D</b>		<b>9</b>				
Chimie-biochimie-sciences du vivant					4	
Mesure et instrumentation					2	
Enseignement technologique en langue vivante 1 *					2	
<b>Enseignements communs aux 1ères STL</b>					<b>8</b>	
Enseignement spécifique	5	5	5	5	6	6

\* Enseignement dispensé en langue vivante 1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante : 1 h x 2 = 2 h

**ANNEXE 2****FINANCEMENT DES TERMINALES STI2D et STL :**

Seuil : 35 élèves

Disciplines	TERMINALE STI2D Architecture et construction (AC)	TERMINALE STI2D Energies et environnement (EE)	TERMINALE STI2D Innovation technologique et éco- conception (ITEC)	TERMINALE STI2D Système d'information et numérique (SIN)	TERMINALE STL Biotechnologies	TERMINALE STL Sciences physiques et chimiques en laboratoire
Philosophie				2		
Langues vivantes 1 et 2				3		
Education physique et sportive				2		
Accompagnement personnalisé				2		
<b>Forfait enseignements communs aux Tles STI2D et STL</b>				<b>9</b>		
Mathématiques		4				
Physique-chimie		4				
Enseignements technologiques transversaux		5				
Enseignement technologique en langue vivante 1 *		2				
<b>Enseignements communs aux Tles STI2D</b>		<b>15</b>				
Mathématiques					4	
Physique-chimie					4	
Chimie-biochimie-sciences du vivant					4	
Enseignement technologique en langue vivante 1 *					2	
<b>Enseignements communs aux Tles STL</b>					<b>14</b>	
Enseignement spécifique	9	9	9	9	10	10

\* Enseignement dispensé en langue vivante 1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante : 1 h x 2 = 2 h

**Volume complémentaire :**

Enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits (dont l'enseignement moral et civique) en 1ères et Tles STI2D et STL :

**Effectifs prévus en 1ères et Tles STI2D et STL / 29 x 16 h (arrondi à l'entier supérieur)**

### ANNEXE 3

cf. Arrêté du 29 septembre 2011 modifié portant organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

#### FINANCEMENT DES PREMIERES STMG :                      Seuil de la division : 35 élèves

Disciplines	Horaires
Sciences de gestion	6
Langues vivantes 1 et 2	4,5
Economie-droit	4
Français	3
Mathématiques	3
Management des organisations	2,5
Education physique et sportive	2
Histoire-Géographie	2
Accompagnement personnalisé	2
<b>Total</b>	<b>29</b>

#### FINANCEMENT DES TERMINALES STMG :                      Seuil de la division : 35 élèves

Disciplines	Enseignements obligatoires communs			
	Gestion et finance	Mercatique (marketing)	Ressources humaines et communication	Systèmes d'information de gestion
Langues vivantes 1 et 2			5	
Economie-droit			4	
Management des organisations			3	
Education physique et sportive			2	
Histoire-Géographie			2	
Mathématiques			2	
Philosophie			2	
Accompagnement personnalisé			2	
<b>Sous total enseignements communs</b>			<b>22</b>	
	Enseignements obligatoires spécifiques			
Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue	6	6	6	6
<b>Total enseigts communs et spécifiques</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

**Formule de calcul du volume complémentaire : Effectifs prévus en premières et terminales STMG / 29 x 7 h (arrondi à l'entier supérieur)**

#### Volume complémentaire :

Enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits (dont l'enseignement moral et civique) en 1ères et Tles STMG :

**Effectifs prévus en 1ères et Tles STMG / 29 x 7 h (arrondi à l'entier supérieur)**

**ANNEXE 4**

Arrêté du 29 septembre 2011 portant organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique, série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

**FINANCEMENT DES PREMIERES ST2S :** Seuil de la division : 32 élèves

Enseignements obligatoires :

Disciplines	Horaires
Sciences et techniques sanitaires et sociales	7
Biologie et physiopathologie humaines	3
Français	3
Langues vivantes 1 et 2	3
Mathématiques	3
Sciences physiques et chimiques	3
Education physique et sportive	2
Histoire-Géographie	1,5
Accompagnement personnalisé	2
<b>Total</b>	<b>27,5</b>

**FINANCEMENT DES TERMINALES ST2S :** Seuil de la division : 32 élèves

Enseignements obligatoires :

Disciplines	Horaires
Sciences et techniques sanitaires et sociales	8
Biologie et physiopathologie humaines	5
Langues vivantes 1 et 2	3
Mathématiques	3
Sciences physiques et chimiques	3
Education physique et sportive	2
Philosophie	2
Histoire-Géographie	1,5
Accompagnement personnalisé	2
<b>Total</b>	<b>29,5</b>

**Volume complémentaire :**

Enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits (dont l'enseignement moral et civique) en 1ères et Tles ST2S :

**Effectifs prévus en 1ères et Tles ST2S / 29 x 10,50 h (arrondi à l'entier supérieur)**

**ANNEXE 5**

Arrêté du 11 mars 2015 modifié portant organisation et horaires des enseignements des classes de seconde, de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

**FINANCEMENT SERIE STHR :**

Seuil de la division : 35 élèves

Enseignements obligatoires :

Disciplines	Horaires seconde	Horaires première	Horaires terminale
Mathématiques	3	3	3
Français	4	3	
Histoire géographie	3	2	2
Philosophie			2
LV1 + LV2	5	4	4
Education physique et sportive	2	2	2
Sciences	3		
Enseignement moral et civique *			
Economie et gestion hôtelière	2	5	5
Projet en STHR : sciences et technologies culinaires ou sciences et technologies des services			1
ETLV (1 h en co-enseignement)		2	2
Sciences et technologies des services	4	4	4
Sciences et technologies culinaires	4	4	4
Environnement scientifique alimentation - environnement		3	3
Accompagnement personnalisé	2	2	2
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>34</b>

**Volume complémentaire :**

Enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements pour assurer des enseignements en groupes à effectifs réduits (dont l'enseignement moral et civique) en 2ndes, 1eres et Tles STHR :

**Effectifs prévus en 2ndes, 1eres et Tles STHR/29 x 15 h (arrondi à l'entier supérieur)**